



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-01	
Rapporteur : M. Le Maire	
Codification : 5.2 - Fonctionnement des assemblées.	
OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE -	

Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie
Le 06.05.2014

Le Maire,
Thierry MAVIC



L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**, Mme Viviane **GUEGUEN**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille **MORVEZEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**, Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, , Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAOUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 29

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DESIGNE M. Olivier **ANSQUER**, pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance du Conseil municipal.

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20140429_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2014

Publication : 06/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :
23 avril 2014

Date d'affichage de
l'ordre du jour
24 avril 2014

Nombre de conseillers :
En exercice **29**
Présents **25**
Votants **29**

N° de la délibération :
20140429-02_01

Rapporteur : Monsieur
Jean-Marie **LACHIVERT**

Codification : 7.2 –
Fiscalité.

OBJET :
BUDGET DE LA
COMMUNE – VOTE
DES TAUX
D'IMPOSITION 2014

Le maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la mairie
Le 06.05.2014

Le Maire,
Thierry MAVIC



L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE**
DOARE, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**, Mme Viviane **GUEGUEN**,
Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille **MORVEZEN**, M. Gérard **CREDOU**,
M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**, Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**,
Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**,
M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves
CANEVET, , Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN**, formant la
majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAOUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

M. Olivier **ANSQUER** a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

« Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taux d'imposition
2014, proposés comme suit :

- **14,98 %** pour la taxe d'habitation,
- **21,04 %** pour la taxe foncière (bâti),
- **57,14 %** pour la taxe foncière (non-bâti).

Les taux restent inchangés par rapport à l'exercice 2013 ».

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (29 votes
pour), la proposition du rapporteur.

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20140429_02_1-DE

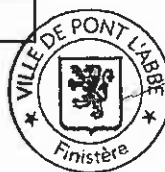
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2014
Publication : 06/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-02_02a	
Rapporteur : Monsieur Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires	
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 06.05.2014 Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**, Mme Viviane **GUEGUEN**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille **MORVEZEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**, Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, , Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAOUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

M. Olivier **ANSQUER** a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

« Le projet de budget reprend les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2013.

La section de fonctionnement du budget primitif 2014 de la commune s'équilibre à la somme de 7.880.867.00 € ».

Mise aux voix, par chapitre, puis de manière globale, elle est adoptée à l'unanimité (29 votes pour).



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			VOTES	
Chapitres	Dépenses de Fonctionnement	Montants	Pour	Contre
011	Charges à caractère général	1 436 850,00 €	29	
012	Frais de personnel	3 418 500,00 €	29	
65	Autres charges de gestion courante	1 440 300,00 €	29	
66	Charges financières	187 000,00 €	29	
67	Charges exceptionnelles	24 300,00 €	29	
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €	29	
	<i>sous-total</i>	6 536 950,00 €		
042	Op d'ordre de transf entre sections	319 000,00 €	29	
023	Virt à la section d'investissement	1 024 917,00 €		
	DEPENSES TOTALES	7 880 867,00 €	29	
Chapitres	Recettes de Fonctionnement	Montants	Pour	Contre
70	Produit des services	530 250,00 €	29	
73	Impôts et taxes	4 739 000,00 €	29	
74	Dotations et participations	2 356 000,00 €	29	
75	Autres prod. De gestion courante	51 000,00 €	29	
013	Atténuations de charges	40 000,00 €	29	
76	Produits financiers	100,00 €	29	
77	Produits exceptionnels	13 800,00 €	29	
042	Op d'ordre de transf entre sections	150 717,00 €	29	
	RECETTES TOTALES	7 880 867,00 €	29	

La section d'investissement du budget primitif 2014 de la commune s'équilibre à la somme de 5.303.198,00 €.

Mise aux voix, par chapitre, puis de manière globale, elle est adoptée à l'unanimité (23 votes pour et 6 abstentions du groupe minoritaire).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT			VOTES	
Chapitres	Dépenses d'investissement	Montants	Pour	Abstentions
16	Emprunts et dettes	759 500,00 €	29	
20	Immobilisations incorporelles	51 000,00 €	23	6
204	Subventions d'équipementt versées	97 000,00 €	29	
21	Immobilisations corporelles	1 004 724,00 €	29	
23	Immobilisations en cours	1 859 531,00 €	29	
27	Autres immobilisations financières	204 000,00 €	23	6
458	Op. d'investissement sous mandat	55 000,00 €	29	
001	Déficit antérieur reporté	1 091 726,00 €	29	
040	Op. d'ordre de transf entre sections	150 717,00 €	29	
041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €	29	
	DEPENSES TOTALES	5 303 198,00 €	23	6

Chapitres	Recettes d'investissement	Montants	Pour	Contre
024	Prod de cessions d'immobilisations	229 000,00 €	23	
10	Dotations et fonds divers	1 928 722,00 €	29	
13	Subventions d'investissement	210 982,00 €	29	
16	Emprunts et dettes	1 503 077,00 €	23	
27	Autres immobilisations financières	2 500,00 €	29	
458	Op d'investissement s/s mandat	55 000,00 €	29	
	Sous-total	3 929 281,00 €		
040	Op. d'ordre de transf entre sections	319 000,00 €	29	
041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €	29	
021	Virement à la section d'investissement	1 024 917,00 €	29	
	RECETTES TOTALES	5 303 198,00 €	23	

Après délibération, le projet de budget primitif 2014 de la commune, présenté et voté par chapitre et par nature, est adopté à l'unanimité (23 votes pour et 6 abstentions du groupe minoritaire).

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20140429_02_2a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2014

Publication : 06/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC

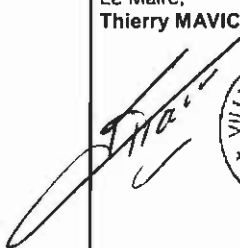




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :	
23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour	
24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération :	
20140429-03	
Rapporteur : Monsieur Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires	
OBJET :	
BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 06.05.2014 Le Maire, Thierry MAVIC  	

L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**, Mme Viviane **GUEGUEN**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille **MORVEZEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**, Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, , Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAOUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

M. Olivier **ANSQUER** a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

« Le projet de budget primitif 2014 du service de l'assainissement est arrêté à la somme de 884.416,25 € en section d'exploitation et à 1.586.011,04 € en section d'investissement »

La section d'exploitation du budget primitif 2014 du service de l'assainissement s'équilibre à la somme de 884.416,25 € ».

Mise aux voix par chapitre, puis de manière globale, elle est adoptée à l'unanimité (29 votes pour).

SECTION D'EXPLOITATION			VOTES	
Chapitres	Dépenses d'exploitation	Montants	Pour	Contre
011	Charges à caractère général	35 300,00 €	29	
012	Frais de personnel	40 000,00 €	29	
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	29	
66	Charges financières	157 000,00 €	29	
67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €	29	
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	29	
042	Op d'ordre de transf entre sections	531 000,00 €	29	
023	Virement à la section d'invest.	102 616,25 €	29	
	DEPENSES TOTALES	884 416,25 €	29	

Chapitres	Recettes d'exploitation	Montants	Pour	Contre
70	Produits des services	544 000,00 €	29	
74	Dotations et participations	2 500,00 €	29	
042	Op d'ordre de transf entre sections	213 700,00 €	29	
002	Excédent de fonct. N - 1	124 216,25 €	29	
	RECETTES TOTALES	884 416,25 €	29	

La section d'investissement du budget primitif 2014 du service de l'assainissement s'équilibre à la somme de **1.586.011,04 €**. Mise aux voix, par chapitre, puis de manière globale, elle est adoptée à l'unanimité (29 votes pour).

SECTION D'INVESTISSEMENT			VOTES	
Chapitres	Dépenses d'investissement	Montants	Pour	Contre
16	Emprunts et dettes	230 000,00 €	29	
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	29	
21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €	29	
23	Immobilisations en cours	914 000,00 €	29	
458	Comptab. distincte rattachée	20 000,00 €	29	
040	Op. d'ordre de transf entre sections	213 700,00 €	29	
041	Opérations patrimoniales	168 311,04 €	29	
	DEPENSES TOTALES	1 586 011,04 €	29	0
Chapitres	Recettes d'investissement	Montants	Pour	Contre
021	Virement de la section de fonct.	102 616,25 €	29	
16	Emprunts et dettes	38 453,16 €	29	
27	Autres immob. Financières	148 311,04 €	29	
458	Opérations pour cpte de tiers	20 000,00 €	29	
040	Op. d'ordre de transf entre sections	531 000,00 €	29	
041	Opérations patrimoniales	168 311,04 €	29	
001	Solde d'exécution reporté	577 319,55 €	29	
	RECETTES TOTALES	1 586 011,04 €	29	0

Après délibération, le projet de budget primitif 2014 du service de l'assainissement, présenté et voté par chapitre et par nature, est adopté à l'unanimité (29 votes pour).

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20140429_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2014

Publication : 06/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,
Thierry MAVIC.



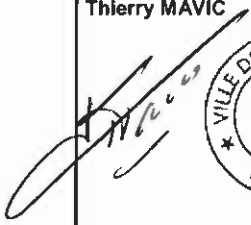
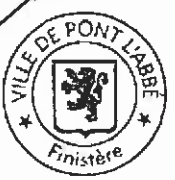
M2



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-04	
Rapporteur : Monsieur Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires	
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014 DU PORT DE PLAISANCE	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 06.05.2014 Le Maire, Thierry MAVIC  	

L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**, Mme Viviane **GUEGUEN**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille **MORVEZEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**, Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, , Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAOUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

M. Olivier **ANSQUER** a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

« Le projet de budget primitif 2014 qui reprend les résultats du compte administratif 2013 est arrêté à la somme de :

- 15.850,00 € HT en section d'exploitation et à
- 11.942.04 € HT en section d'investissement ».

La section d'exploitation du budget primitif 2014 du port de plaisance s'équilibre à la somme de 15.850,00 € HT.

Mise aux voix, par chapitre, puis de manière globale, elle est adoptée à l'unanimité (29 votes pour).

SECTION D'EXPLOITATION			VOTES	
Chapitres	Dépenses d'exploitation	Montants	Pour	Contre
011	Charges à caractère général	3 400,00 €	29	
012	Frais de personnel	5 400,00 €	29	
65	Autres charges de gestion courante	400,00 €	29	
66	Charges financières	450,00 €	29	
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	29	
042	Op d'ordre de transf entre sections	6 000,00 €	29	
	DEPENSES TOTALES	15 850,00 €	29	

Chapitres	Recettes de Fonctionnement	Montants	Pour	Contre
70	Produits des services	15 850,00 €	29	
	RECETTES TOTALES	15 850,00 €	29	

La section d'investissement du budget primitif 2014 du port de plaisance s'équilibre à la somme de **11.942.04 € HT**. Mise aux voix, par chapitre, puis de manière globale, elle est adoptée à l'unanimité (29 votes pour).

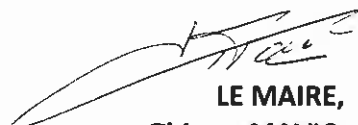
SECTION D'INVESTISSEMENT			VOTES	
Chapitres	Dépenses d'investissement	Montants	Pour	Contre
16	Emprunts et dettes	3 450,00 €	29	
21	Immobilisations corporelles	500,00 €	29	
23	Immobilisations en cours	2 500,00 €	29	
001	Déficit reporté N-1	5 492,04 €	29	
	DEPENSES TOTALES	11 942,04 €	29	
Chapitres	Recettes d'investissement	Montants	Pour	Contre
10	Dotations et fonds divers	836,91 €	29	
16	Emprunts et dettes	5 105,13 €	29	
040	Op. d'ordre de transf entre sections	6 000,00 €	29	
	RECETTES TOTALES	11 942,04 €	29	

Après délibération, le projet de budget primitif 2014 du port de plaisance, présenté et voté par chapitre et par nature, est adopté à l'unanimité (29 votes pour).

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20140429_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2014

Publication : 06/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-05	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires	
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014 DU LOTISSEMENT DU HALAGE	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 06.05.2014	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry MAVIC, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry MAVIC, Maire, M. Jean-Marie LACHIVERT, Mme Valérie DREAU, M. Bernard LE FLOC'H, Mme Fabienne HELIAS, M. Stéphane LE DOARE, Mme Anne TINCQ, M. Jacques TANGUY, Mme Viviane GUEGUEN, Mme Christine LE ROHELLEC, Mme Mireille MORVEZEN, M. Gérard CREDOU, M. Joël MARTIN, M. Michel SAVINA, Mme Michelle SELLIN, M. Eric LE GUEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Olivier ANSQUER, Mme Carine BARANGER, M. Thibaut SCHOCK, M. Daniel COUÏC, Mme Annie CAUDAL, M. Yves CANEVET, , Mme Marianne HELIAS et Mme Marguerite LE LANN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie GOURLAOUEN à Mme Viviane GUEGUEN
M. Sylvain PHILIPPON à M. Thierry MAVIC
Mme Delphine SIGNOR à Mme Valérie DREAU
M. Daniel BERNARD à M. Daniel COUÏC

M. Olivier ANSQUER a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

« Le projet de Budget Primitif 2014 est arrêté à la somme de :

- 201.800,00 € hors taxe en section de fonctionnement et à
- 201.800,00 € hors taxes en section d'investissement »



SECTION DE FONCTIONNEMENT			VOTES	
Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Montants	Pour	Contre
011	Charges à caractère général	201 800,00 €	29	
	DEPENSES TOTALES	201 800,00 €	29	
Chapitres	Recettes de Fonctionnement	Montants	Pour	Contre
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 800,00 €	29	
	RECETTES TOTALES	201 800,00 €	29	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Dépenses d'investissement	Montants	Pour	Contre
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 800,00 €	29	
	DEPENSES TOTALES	201 800,00 €	29	
Chapitres	Recettes d'investissement	Montants	Pour	Contre
16	Emprunts et dettes	201 800,00 €	29	
	RECETTES TOTALES	201 800,00 €	29	

Après délibération, le projet de budget primitif 2014 du Lotissement du Halage, présenté et voté par chapitre et par nature, est adopté à l'unanimité (29 votes pour).

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20140429_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2014
Publication : 06/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-06	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE – ADMISSION EN NON-VALEUR	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 06 mai 2014	
Le Maire, Thierry MAVIC	



L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**,
Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**,
M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**,
Mme Viviane **GUEGUEN**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille
MORVEZEN, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**,
Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**,
M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**,
M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN** formant la
majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAOUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**,
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**,
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**,
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

M. Olivier **ANSQUER** a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

*« La Trésorerie a transmis en Mairie une liste de titres de recettes
irrécouvrables suite à la déclaration d'une situation de surendettement.*

*Ils concernent, au titre des années 2011 à 2012 des frais de cantine,
de garderie scolaire et d'ALSH pour 250,38 €.*

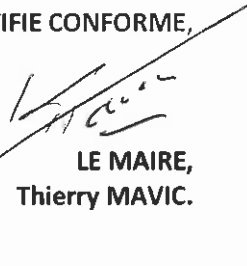
*La décision du Tribunal de Grande Instances, en date du 10 février
2014 entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du
débiteur.*

*La Commission « Finances – Administration Générale – Personnel »,
consultée lors de sa séance du 22 avril, n'a émis aucune objection à cette
proposition.*

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (29 votes pour), prononce l'admission en non-valeur de ces produits pour un montant de 250,38 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20140429_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014
Publication : 09/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-07	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 7.5 – Subventions -	

OBJET :
SUBVENTION EXCEP-
TIONNELLE AU COLLECTIF
DES AMICALES LAIQUES -

Le maire certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché
à la mairie
Le 06 mai 2014

Le Maire,
Thierry MAVIC



L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**,
Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**,
M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**,
Mme Viviane **GUEGUEN**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille
MORVEZEN, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**,
Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**,
M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**,
M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN** formant la
majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAOUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**,
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**,
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**,
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

M. Olivier **ANSQUER** a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

*« Le collectif des amicales laïques du Pays Bigouden a proposé aux
écoles publiques du Pays Bigouden et de Plomelin, de participer à une
exposition intitulée « Un monde sans conflit, un mètre carré de poésie ».*

Les objectifs affichés étaient les suivants :

- *Fédérer les écoles volontaires autour d'un principe de laïcité ;*
- *Permettre aux écoles de promouvoir cette valeur dans toutes les
classes, de la petite section au CM2, sur la base du volontariat ;*
- *Mettre à leur disposition le moyen d'exposer au public le fruit de
leurs réflexions et de leur travail, en dehors de l'école, et
collectivement.*

*Entamé depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, le travail des
classes volontaires se poursuit, et se traduit en avril et mai 2014 par la mise en
place d'une exposition itinérante.*

*Elle fut inaugurée au Patronage Laïque de Pont-L'Abbé le samedi 12
avril.*

Le collectif des amicales laïques sollicite une subvention de 500 € (toutes communes confondues).

La Commission « Finances – Administration Générale – Personnel », consultée lors de sa séance du 22 avril, n'a émis aucune objection à cette proposition.

Il est proposé au Conseil Municipal de Pont-l'Abbé de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €. »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 votes pour), autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € au collectif des Amicales Laïques.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Thierry MAVIC
**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20142904_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014
Publication : 09/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC

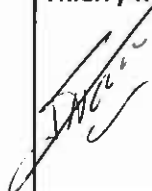


113



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-08	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT -	
Codification : 5.4 - Délégations de fonctions	
OBJET : DELEGATION AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES COMPTE TENU DE L'ACCROISSE- MENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 06 mai 2014	
Le Maire, Thierry MAVIC	
 	

L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**, Mme Viviane **GUEGUEN**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille **MORVEZEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**, , Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAOUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAOUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**,
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**,
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**,
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

M. Olivier **ANSQUER** a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

« Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans nos services.

Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

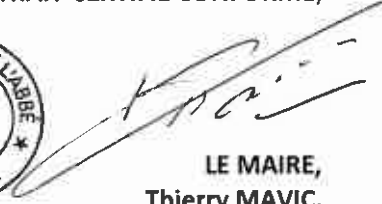
La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

La Commission « Finances – Administration Générale – Personnel », consultée lors de sa séance du 22 avril, n'a émis aucune objection à cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 votes pour), autorise le Maire à recruter des agents non-titulaires en raison de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20142904_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014
Publication : 09/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-09	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 5.4 – Délégations de fonctions	
OBJET : DELEGATION AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR REPLACER LES AGENTS MOMENTANEMENT ABSENTS -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 06 mai 2014	
Le Maire, Thierry MAVIC	
 	

L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**, Mme Viviane **GUEGUEN**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille **MORVEZEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**, , Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAOUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAOUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**,
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**,
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**,
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

M. Olivier **ANSQUER** a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

« Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

Le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, le Maire fixera le traitement comme suit :

- Si l'agent a une expérience professionnelle reconnue pour les fonctions à exercer : le traitement sera limité à l'indice terminal du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.

- En cas de moindre expérience pour les fonctions à exercer, le traitement sera limité à l'indice intermédiaire du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.

- Si aucune expérience pour les fonctions à exercer n'est reconnue, le traitement sera limité à l'indice majoré minimum en vigueur correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.

La Commission « Finances – Administration Générale – Personnel », consultée lors de sa séance du 22 avril, n'a émis aucune objection à cette proposition ».

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 votes pour), autorise le Maire à recruter des agents non-titulaires afin de remplacer des agents momentanément absents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20142904_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014
Publication : 09/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-10	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT -	
OBJET : AVANTAGES SOCIAUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCORDES AU PERSONNEL -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 06 mai 2014	
Le Maire, Thierry MAVIC	
 	

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry MAVIC, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry MAVIC, Maire, M. Jean-Marie LACHIVERT, Mme Valérie DREAU, M. Bernard LE FLOC'H, Mme Fabienne HELIAS, M. Stéphane LE DOARE, Mme Anne TINCQ, M. Jacques TANGUY, Mme Viviane GUEGUEN, Mme Christine LE ROHELLEC, Mme Mireille MORVEZEN, M. Gérard CREDOU, M. Joël MARTIN, M. Michel SAVINA, , Mme Michelle SELLIN, M. Eric LE GUEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Olivier ANSQUER, Mme Carine BARANGER, M. Thibaut SCHOCK, M. Daniel COUÏC, Mme Annie CAUDAL, M. Yves CANEVET, Mme Marianne HELIAS et Mme Marguerite LE LANN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie GOURLAOUEN à Mme Viviane GUEGUEN,
M. Sylvain PHILIPPON à M. Thierry MAVIC,
Mme Delphine SIGNOR à Mme Valérie DREAU,
M. Daniel BERNARD à M. Daniel COUÏC.

M. Olivier ANSQUER a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

« La Circulaire du 30 décembre 2013 reprend les taux applicables, à compter du 1^{er} janvier 2014, aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Ces prestations comprennent essentiellement :

- une subvention au repas
- des prestations pour la garde de jeunes enfants
- des subventions pour les séjours des enfants en colonie de vacances, en centre de loisirs sans hébergement et en maisons familiales de vacances et gîtes
- des aides pour les séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif et les séjours linguistiques
- des allocations aux parents d'enfants handicapés.

2.182,20 € de prestations ont été versées en 2013 :

- allocation pour enfant handicapés : 1.251,04 €
- séjours d'enfants : 931,16 €.

Ces prestations d'action sociale ne constituent pas un élément de rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir des agents. Les bénéficiaires pourront cumuler les aides de la Caisse d'Allocations familiales et celles, directes ou indirectes, (CNAS) de la collectivité dans la limite de la dépense engagée.

La Commission « Finances – Administration Générale – Personnel », consultée lors de sa séance du 22 avril, n'a émis aucune objection à ces propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 votes pour), autorise le versement des avantages sociaux ci-dessus au personnel communal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20142904_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014
Publication : 09/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :	
23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour	
24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération :	
20140429-11	
Rapporteur : M Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.10 – Divers -	

OBJET :
**AVANTAGES EN NATURE
AUX ELUS MUNICIPAUX
ET AGENTS –
TRANSPARENCE DE LA
VIE PUBLIQUE -**

Le maire certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché
à la mairie

Le 06 mai 2014

Le Maire,
Thierry MAVIC



L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**,
Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**,
M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**,
Mme Viviane **GUEGUEN**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille
MORVEZEN, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**,
Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**,
M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**,
M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN** formant la
majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAOUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**,
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**,
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**,
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

M. Olivier **ANSQUER** a été désigné secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son
article L.2123-18-1-1 ;

VU la loi organique n° 2013-906 du 11 octobre 2013 relatives à la
transparence de la vie publique ;

VU la loi ordinaire n°2013-907 du 11 octobre 2013 relatives à la
transparence de la vie publique ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit délibérer annuellement
pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en
nature dont bénéficient les élus et le personnel ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 29

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

CONFIRME qu'aucun élu ni agent ne bénéficie de véhicule ou de logement de fonction.

DIT que les repas fournis aux personnels qui, de par leurs fonctions et missions, sont amenés par nécessité de service à prendre leur repas « *avec les personnes dont ils ont la charge éducative, sociale ou psychologique, dès lors que leur présence au moment des repas résulte d'une obligation professionnelle figurant soit dans un projet pédagogique ou éducatif de l'établissement, soit dans un document de nature contractuelle (convention, contrat de travail)* » ne sont pas considérés comme avantages en nature Il en est ainsi pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et des animateurs intervenant lors de la pause déjeuner en périscolaire et extra-scolaire, car ce personnel a un rôle pédagogique.

ARRETE la liste des agents communaux du service Enfance-Jeunesse-Education bénéficiant d'avantages en nature « repas », comme suit :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| - ANDRE Stéphanie | - BROUILLET Bruno |
| - GOURMAUX Sophie | - GUICHAOUA Loïc |
| - GUIRRIEC Sylvie | - LAMY Christophe |
| - LE CALVEZ Gwénaëlle | - LE CAMPION Serge |
| - TOULLIOU Anthony | |

PRECISE les modalités d'usage de cet avantage en nature « repas » comme suit : les agents du service Enfance-Jeunesse-Education figurant sur la liste nominative précitée bénéficient gratuitement de repas fournis par la commune de PONT-L'ABBE. Le nombre de repas est comptabilisé mensuellement par le service communal de restauration. Cet avantage en nature « repas » figure sur la fiche de paie des agents précités.

Les autres personnels communaux qui déjeunent au restaurant scolaire paient leur repas mensuellement.

PREND acte des mesures relatives aux vêtements de travail et à la mise à disposition d'outils issus des nouvelles technologies au bénéfice d'un maire-adjoint et de certains agents communaux pour des besoins professionnels. Ces mesures liées aux fonctions ou à des obligations et sujétions professionnelles ne relèvent pas des avantages en nature.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20140429_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2014

Publication : 20/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-12	
Rapporteur : M. Thierry MAVIC, Maire -	
Codification : 3.2 – Aliénations -	
OBJET : REGULARISATION D'UNE CESSION FONCIERE PAR LA COMMUNE A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DEPARTEMENTAL HABITAT 29, RUE ARNOULT -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 06 mai 2014	
Le Maire, Thierry MAVIC	
 	

L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry **MAVIC**, Maire, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **TINCQ**, M. Jacques **TANGUY**, Mme Viviane **GUEGUEN**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille **MORVEZEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, M. Michel **SAVINA**, , Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAOUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Marianne **HELIAS** et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie **GOURLAUEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**,
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Thierry **MAVIC**,
Mme Delphine **SIGNOR** à Mme Valérie **DREAU**,
M. Daniel **BERNARD** à M. Daniel **COUÏC**.

M. Olivier **ANSQUER** a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

« Par délibération en date du 28 février 1979, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur la cession gratuite à l'Office Départemental d'H.L.M du Finistère des parcelles AZ, n° 44, 45, 46, 47, 51, 52 et 53 constituant le terrain d'assiette du foyer-logement alors en construction rue Arnoult.

Aux termes d'un acte administratif du 29 août 1979 (dont une copie authentique a été publiée à la conservation des Hypothèques de Quimper 1^{er} bureau le 20 septembre 1979, volume 2096, n°12), la Commune a cédé à l'Office Départemental d'H.L.M les parcelles cadastrées, section AZ :

- n° 692 (issue de la division de la parcelle AZ, n°44),
- n° 695 (issue de la division de la parcelle AZ, n° 47),
- n° 698 (issue de la division de la parcelle AZ, n° 46),
- n° 700 (issue de la division de la parcelle AZ, n° 51),
- n° 701 (issue de la division de la parcelle AZ, n° 53).

C'est donc à tort et par erreur que l'acte de cession ne comprend pas les parcelles cadastrées section AZ, n° 45 et 52 et qu'il convient de rectifier cette omission.

Toutefois, le terrain d'assiette sur lequel le permis de construire de la résidence des Camélias a été délivré à l'Office Départemental d'H.L.M

comportait bien l'ensemble des parcelles effectivement cédées ainsi que les parcelles AZ, n° 45 et 52. Les travaux ont été achevés en mai 1980 et la construction a été financée en totalité par l'Office Départemental d'H.L.M.

Afin que la régularisation de la cession ne porte que sur le terrain nu, et pour se conformer à la réalité économique des faits de l'époque, il convient de prévoir la renonciation par la Commune à la règle de l'accession prévue par l'article 552 du code civil dont les dispositions de l'alinéa 1 précisent que « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. »

Ainsi, en application de la renonciation à la règle de l'accession, la Commune renoncera à la propriété de la construction édifiée en partie sur les parcelles cadastrées section AZ, n°45 et 52 et la cession à Habitat 29 ne portera que sur un terrain nu.
Il est ici précisé que l'Office Public de l'Habitat départemental HABITAT 29 interviendra aux droits de l'Office Départemental d'H.L.M.

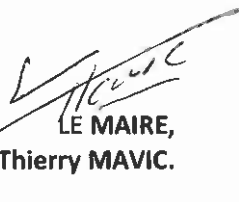
La Commission « Finances – Administration Générale – Personnel », consultée lors de sa séance du 22 avril, n'a émis aucune objection à cette proposition ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 votes pour) :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession par la Commune à l'Office Public de l'Habitat départemental Habitat 29, des parcelles cadastrées section AZ, n° 45 et 52 qui sera passé devant notaire,**
- **Renonce à la règle de l'accession prévue par l'article 552 du code civil et confirmer ainsi que la cession ne porte que sur un terrain nu.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,




**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20142904_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014
Publication : 09/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 avril 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 24 avril 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
N° de la délibération : 20140429-13	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT -	
Codification : 5.3 – Designations des représentants -	
OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES MEMBRES -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 06 mai 2014	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quatorze**, le vingt-neuf avril, à vingt heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Thierry MAVIC, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Thierry MAVIC, Maire, M. Jean-Marie LACHIVERT,
Mme Valérie DREAU, M. Bernard LE FLOC'H, Mme Fabienne HELIAS,
M. Stéphane LE DOARE, Mme Anne TINCQ, M. Jacques TANGUY,
Mme Viviane GUEGUEN, Mme Christine LE ROHELLEC, Mme Mireille
MORVEZEN, M. Gérard CREDOU, M. Joël MARTIN, M. Michel SAVINA, ,
Mme Michelle SELLIN, M. Eric LE GUEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC,
M. Olivier ANSQUER, Mme Carine BARANGER, M. Thibaut SCHOCK,
M. Daniel COUÏC, Mme Annie CAUDAL, M. Yves CANEVET,
Mme Marianne HELIAS et Mme Marguerite LE LANN formant la
majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Sylvie GOURLAOUEN à Mme Viviane GUEGUEN,
M. Sylvain PHILIPPON à M. Thierry MAVIC,
Mme Delphine SIGNOR à Mme Valérie DREAU,
M. Daniel BERNARD à M. Daniel COUÏC.

M. Olivier ANSQUER a été désigné secrétaire de séance.

M. le rapporteur expose :

« L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit l'institution, dans
chaque commune, d'une **commission communale des impôts directs (CCID)**,
composée du maire (ou de son adjoint délégué) et de huit commissaire (dans
les communes de plus de 2000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du
mandat de conseiller municipal.

Suite aux élections de mars dernier, il convient donc de procéder à la
constitution d'une nouvelle commission communale.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit suppléants seront
désignés par le Directeur Départemental des Finances publiques, sur la base
d'une liste fournie par la commune et comportant le double de candidats, soit
16 titulaires et 16 suppléants potentiels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
029-212902209-20140429-20142904_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014
Publication : 09/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC



Les commissaires doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Etre âgés de 25 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils
- Etre inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune
- Etre familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La commission doit être constituée de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

La nomination des commissaires a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des commissaires.

A défaut de liste de présentation, les commissaires sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques, un mois après mise en demeure de délibérer au conseil municipal.

Les noms et prénoms des commissaires pressentis figurent en annexe de la présente note.

La Commission « Finances – Administration Générale – Personnel », consultée lors de sa séance du 22 avril, n'a émis aucune objection à cette proposition.

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité (29 votes pour) les candidatures présentées par le Maire, à savoir Mesdames et Messieurs :

ANSQUER Yvette, CARO Delphine, CORNEC René, CALVARIN Eugène, JAUFFROY Claude, KARREN Anne, KERAVAL Jean, LANDRE René, LE CAMPION Paul, LE COSSEC Marina, LE LOCH Michel, VASSEUR Evelyne, LOUSSOUARN Georges, MARZIN François, NICOLAS Jean-Yves, PENCREC'H Rémy, QUELAUDREN Patrick, ROUDOT Pierrick, SALAÛN Martine, TANNEAU Hugues, VIGOUROUX Nicole, VOLANT René, DANIEL Jean, LE GARREC Paul, CLEMENDOT Danielle, BERNARD Henri-Paul, BIGOT Michel, FRELAT Bernadette, AUZOU Loïc, COSSEC Bernard, LE DOARE Pierre, MOURRAIN Gérard.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140429-20142904_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014
Publication : 09/05/2014

Le Maire
Thierry MAVIC



COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mandat 2014 - 2020

NOM	Prénom	Adresse
ANSQUER	Yvette	59 Ter, rue Jeanne d'Arc
CARO	Delphine	5, rue Folgoas Guillou
CORNEC	René	6, chemin de Lambour
CALVARIN	Eugène	7, rue de Menez Rouz
JAUFFROY	Claude	15 ter, avenue de Menez-Bihan
KARREN	Anne	3, rue Surcouf
KERAVAL	Jean	2, impasse des Bruyères
LANDRE	René	8, avenue du Guerdy
LE CAMPION	Paul	1, chemin de Lambour
LE COSSEC	Marina	48 C, rue Jean Lauthédou
LE LOCH	Michel	28, place de la République
VASSEUR	Evelyne	11, rue Per Jakez Helias
LOUSSOUARN	Georges	8, Hameau de Kerlaouarn
MARZIN	François	11, rue Auguste Dupouy
NICOLAS	Jean-Yves	Chemin de Kervallant
PENCREC'H	Rémy	Impasse Lamartine
QUELAUDREN	Patrick	Kerouan Vihan
ROUDOT	Pierrick	10, rue du Général de Gaulle
SALAÛN	Martine	29, avenue de Trébéhoret
TANNEAU	Hugues	1, Hameau de Kerlaouarn
VIGOUROUX	Nicole	9, rue du 11 novembre
VOLANT	René	2, impasse des Romains
DANIEL	Jean	15, rue Duguesclin
LE GARREC	Paul	114, rue du Général de Gaulle
CLEMENDOT	Danielle	20, rue Puig de Ritalongi
BERNARD	Henri-Paul	Kerveillant
BIGOT	Michel	3, allée des Châtaigniers
FRELAT	Bernadette	3 Bis, rue de Kérembleis
AUZOU	Loïc	Lescoulouarn - PLONEOUR-LANVERN
COSSEC	Bernard	Rugoré - PENMARC'H
LE DOARE	Pierre	6, Lot. des Chênes de Kerganet - PLONEOUR-LANVERN
MOURRAIN	Gérard	18 rue de la Trinité - PLOZEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

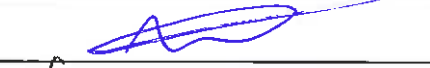
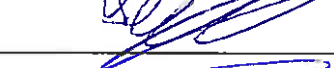
029-212902209-20140429-20142904_13-DE

Accusé certifié exécutoire

 Réception par le préfet : 09/05/2014
 Publication : 09/05/2014

 Le Maire
 Thierry MAVIC


Emargements du Registre des Délibérations

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENTS (PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE)
MAVIC Thierry – 17, rue Jules Simon	
LACHIVERT Jean-Marie - 8, impasse de Kerdual	
DREAU Valérie – 9, rue des Carnes	
LE FLOC'H Bernard - 5, rue Anne de Bretagne	
HELIAS Fabienne – 18, rue Ménez Ar Piquet	
LE DOARE Stéphane – 1 b, Boulevard des Poilus	
TINCQ Anne – 17 A, avenue de Trébéhoret	
TANGUY Jacques – 12, rue Hoche	
GUEGUEN Viviane – 31, rue du 11 Novembre	
LE ROHELLEC Christine – 29, rue Ménez Rouz	
MORVEZEN Mireille – 2, rue Colonel Rol-Tanguy	
CREDOU Gérard – 11, rue du Calvaire	
MARTIN Joël – 8, rue Anjela Duval	
GOURLAOUEN Sylvie – 5 rue J.Jacques Rousseau	Absente, représentée par V.GUEGUEN
SAVINA Michel – 7, résidence Louis Hémon	
SELLIN Michelle – 9, avenue du Guerdy	
LE GUEN Eric - 1, hameau de Tréouguay	
LAGADIC Marie-Pierre – 38, rue Ar Soner Du	
ANSQUER Olivier – 59 ter, rue Jeanne d'Arc	
PHILIPPON Sylvain – 16 A, chemin de Kérargont	Absent, représenté par E. MAVIC
SIGNOR Delphine – 40, rue Victor Hugo	Absente, représentée par V. DREAU
BARANGER Carine – 22 bis, avenue de Kérarthuro	
SCHOCK Thibaut – 13, rue du Général de Gaulle	
COUÏC Daniel - 4, rue du 8 mai	
CAUDAL Annie – 16, rue du Méjou	
CANEVET Yves – 33, place de la République	
BERNARD Daniel – Séquer-Névez	Absent, représenté par D. COUÏC
HELIAS Marianne – 6, rue du Château	
LE LANN Marguerite – 60, rue du Guiric	

